



RAPPORT ANNUEL
2021

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**



RICBS

POUR UNE GESTION RESPONSABLE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TABLE DES MATIÈRES

- 03 Historique
- 04 Budget
- 05 Réunions et représentations diverses
- 06 Collecte sélective
- 07 Inventaire bacs et conteneurs
- 08 Collecte de sapins
- 09 Collecte de feuilles
- 10 Collecte de résidus verts
- 11 Compostage et gaspillage alimentaire
- 12 Collecte de résidus domestiques dangereux
- 13 Lieu d'enfouissement technique
- 18 Traitement des eaux
- 19 Collecte des encombrants ménagers
- 20 Tubulure d'érablière
- 21 Comité de vigilance
- 22 Fonds et placements
- 23 Opération de l'écocentre
- 24 Principales activités et réalisations
- 25 Projets en cours et futurs
- 26 Personnel au 31 décembre 2021



HISTORIQUE

La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2021, une population estimée à 55 781 personnes.

*Source: décret 1358-2020 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 24 décembre 2020.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges - **33 496**
 Saint-Prosper - **3 564**
 Saint-Côme-Linière - **3 245**
 Saint-Martin - **2 552**
 Saint-Gédéon de Beauce - **2 177**
 Notre-Dame-des-Pins - **1 761**
 Saint-Zacharie - **1 678**
 Saint-Benoît-Labre - **1 619**
 Saint-Honoré de Shenley - **1 521**
 Sainte-Aurélie - **860**
 Saint-René - **830**
 Saint-Théophile - **695**
 Saint-Simon-les-Mines - **611**
 Saint-Évariste de Forsyth - **570**
 Saint-Philibert - **358**
 Lac Poulin - **145**
 Saint-Hilaire de Dorset - **99**

*"ENSEMBLE, AIDONS LA PLANÈTE À NOTRE
 MANIÈRE EN RÉCUPÉRANT, POUR N'ENFOUR
 QUE LES DÉCHETS ULTIMES!"*



BUDGET

Les prévisions budgétaires pour 2021, adoptées à la Régie le 17 septembre 2020 (Rés. #5431-20), ont été établies à **5 953 801 \$** en hausse de 359 690 \$ (6 %) par rapport à l'année précédente (2020).

L'année financière, dont la période s'étend du 1er janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus de revenus sur les dépenses de l'ordre de 427 310 \$ (voir rapport financier 2021).

La copie du budget annuel et la copie du rapport financier sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

Budget annuel
5 953 801 \$



RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière ou en visioconférence onze (11) fois.

De plus, dix-sept (17) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Réunions:

- Rencontres des membres du Comité de suivi de projets de la Régie.
- Rencontres concernant le PGMR 2023-2030
- Réunions TRGMR-CA (Table régionale en gestion des matières résiduelles Chaudière-Appalaches)
- Réunions avec le comité pour les projets en économie circulaire
- Réunions avec l'organisation AgriRécup pour la récupération des plastiques agricoles
- Réunions de chantier concernant les travaux d'infrastructure du TRIOM (dossier Viridis)
- Rencontres Directeur général et président (préparation du c.a.).
- Rencontres CRECA - Projet de sensibilisation (régional)
- Rencontres du comité de vigilance

Activité de représentation:

- Colloque de gestion des matières résiduelles (Drummondville) - Novembre 2021.



COLLECTE SÉLECTIVE

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, les commerces et les institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois par semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 1er juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec inc., et ce, pour la période comprise depuis le 1er juin 2020 jusqu'au 31 mai 2023 inclusivement.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 2 128 990,19 \$, réparti majoritairement comme suit :

Contrat	- 1 759 790,83 \$
Traitement des matières	- 207 184,11 \$
Livraison des conteneurs	- 12 547,12 \$
Pièces et access.- Bacs et conteneurs	- 28 126,21 \$
Achat de bacs bleus	- 34 656,37 \$
Achat de conteneurs	- 85 559,56 \$
Autres dépenses diverses	- 1 125,99 \$

**6 789 953 KILOS
MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**



Nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2021

* Source : Gazette Officielle du Québec du 26 décembre 2018 (DÉCRET NUMÉRO 1421-2018)

Municipalités	360 litres	Conteneurs	2 v	4 v	6 v	8 v	9 v	10 v	Roll off
Lac Poulin	163	0	0	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame-des-Pins	732	38	10	7	8	12	1	0	0
St-Benoît-Labre	855	26	11	5	3	7	0	0	0
St-Côme-Linière	1 432	46	21	4	11	10	0	0	0
St-Evariste	327	13	4	1	3	5	0	0	0
St-Gédéon de Beauce	1 020	50	34	8	3	4	1	0	0
St-Hilaire-de -Dorset	55	1	0	0	1	0	0	0	0
St-Honoré de Shenley	773	29	11	5	5	8	0	0	0
St-Martin	1 175	32	7	6	4	14	1	0	0
St-Philibert	176	2	0	0	1	1	0	0	0
St-Prosper	1 728	59	21	11	10	13	4	0	0
St-René	364	6	6	0	0	0	0	0	0
St-Simon-les-Mines	249	1	1	0	0	0	0	0	0
St-Théophile	383	10	2	3	1	4	0	0	0
St-Zacharie	875	11	6	2	1	2	0	0	0
Ste-Aurélie	557	12	2	4	2	4	0	0	0
Ville St-Georges	13 054	598	217	117	79	152	29	2	2
Total	23 918	934	353	173	132	236	36	2	2

INVENTAIRE BACS ET CONTENEURS

Bacs bleus 360 litres :

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a distribué 386 en 2021. Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2021 s'élevait à 562.

Conteneurs :

Quarante-cinq (45) conteneurs destinés à la récupération ont été achetés par la Régie en 2021.

18 conteneurs - 2 verges³

27 conteneurs - 8 verges³

Au 31 décembre 2021, il y avait 34 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie. La répartition est la suivante :

21 - 2 verges³

04 - 4 verges³

05 - 6 verges³

04 - 8 verges³



COLLECTE DE SAPINS

Cette collecte s'est effectuée le 10 janvier 2022. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Steeve Pomerleau.

Douze (12) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

Total : **4,97 tonnes métriques** ramassées et acheminées chez notre récupérateur.

12 municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Prosper
St-Théophile
Ste-Aurélie
St-Zacharie
St-Gédéon
St-Martin
St-Côme-Linière
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
Lac Poulin
St-Honoré
St-Évariste

4,97 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COLLECTE DE FEUILLES

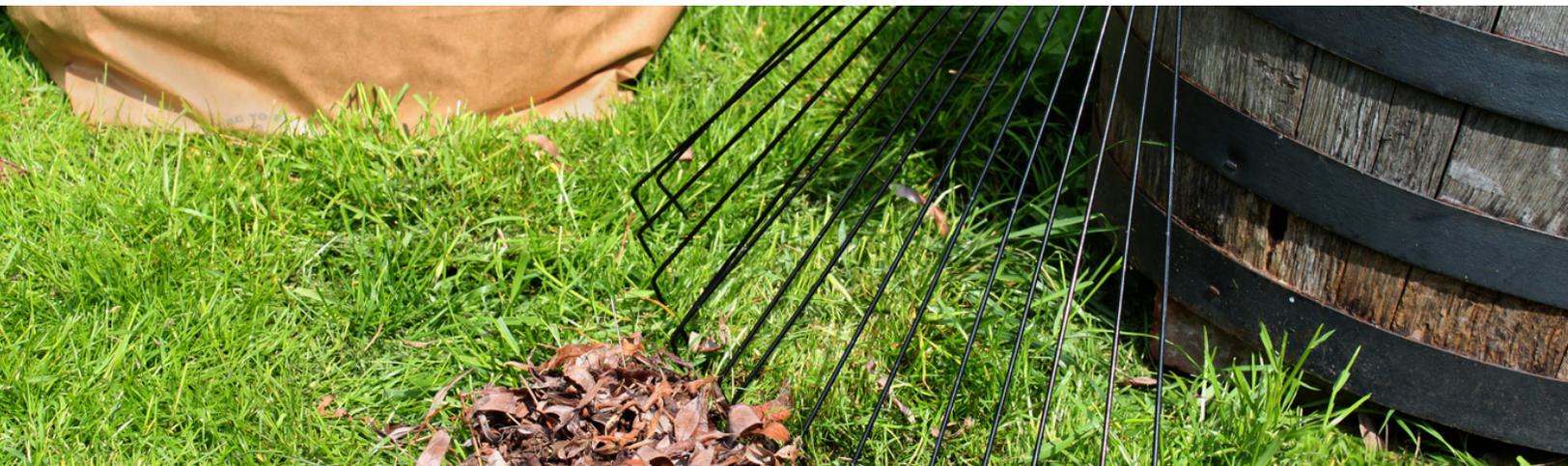
Depuis quelques années, la RICBS organise une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte.

On estime à plus de **186 560 kg** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce
St-Évariste de Forsyth
St-Prosper
St-Côme-Linière
St-Zacharie
St-Honoré
Ste-Aurélie
St-Théophile
St-Martin
St-Benoit-Lâbre
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
Lac Poulin
St-Philibert

186 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COLLECTE RÉSIDUS VERTS

En 2021, la RICBS a offert, à ses municipalités membres, l'occasion de participer à une collecte de résidus verts printanière. Douze (12) municipalités ont levé la main et ont offert à leur citoyen un point de dépôt pour y déposer les sacs de résidus verts, tout comme pour la collecte de feuilles.

La RICBS a récolté les sacs dans chacun des points de dépôt. Tous les résidus verts ont été distribués à des citoyens pour faire du compost et pour de l'amendement au sol.

On estime à plus de **128 900 kg** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce
St-Évariste de Forsyth
St-Prosper
St-Côme-Linière
St-Zacharie
Ste-Aurélie
St-Théophile
St-Benoit-Lâbre
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
Lac Poulin
St-Philibert

13 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COMPOSTAGE ET GASPIILLAGE ALIMENTAIRE

Le 27 avril et le 4 mai 2021, deux formations ont été offertes en visioconférence.

Celles-ci étaient données par l'organisation les Choux verts.

Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie étaient invités à y participer. Au total, cinquante et une (51) de personnes étaient présentes en ligne.

Durant l'année, la Régie a vendu trente-sept (37) composteurs. Quatre (04) aérateurs ont été vendus.

Elle avait en inventaire au 31 décembre 2021, soixante-dix (70) composteurs et cinquante-et-un (51) aérateurs.



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

Malheureusement et encore une fois, en 2021, cette collecte n'a pas eu lieu en raison de contexte particulier en lien avec la pandémie relié au virus Covid 19.

Des publicités (journaux, radio, réseaux sociaux) ainsi qu'un communiqué a été émis afin d'informer davantage la population sur les différents services offerts à l'écocentre, et ce, sur toute l'année.

L'objectif était de faire connaître davantage l'écocentre de la RICBS et d'encourager les citoyens à l'utiliser pour les matériaux de constructions, les résidus domestiques dangereux et autres, et ce, pendant toute l'année.

Pour plus d'informations concernant l'écocentre et l'achalandage 2021, référez-vous à la page 23.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu au cours de l'année 2021, **26 420,04** tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières éliminées ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (21 513,61 tm) ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (2 871,59 tm) et des résidus de l'Écocentre de la Régie (745,02 tm).

De ce total de 25 113,04 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

MUNICIPALITÉS	BENNES	AUTRES			TOTAL t.m.	VOLUME %
		ROLL OFF	ÉCOCENTRE	BOUES		
Lac Poulin	70,35	0,00	3,39	0,00	73,74	0,29
Notre-Dame-des-Pins	621,00	392,05	4,29	0,00	1017,34	3,95
St-Benoît Labre	739,72	0,00	25,97	0,00	765,69	2,98
St-Côme Linière	1 177,42	82,75	185,32	0,00	1445,49	5,62
Ste-Aurélie	380,96	30,95	242,24	0,00	654,15	2,54
St-Évariste	289,82	0,00	10,10	0,00	299,92	1,17
St-Gédéon Beauce	834,40	246,70	17,86	0,00	1098,96	4,27
St-Hilaire de Dorset	29,31	0,00	0,31	0,00	29,62	0,12
St-Honoré de Shenley	690,40	0,16	8,33	0,00	698,89	2,72
St-Martin	1 093,09	26,82	35,30	0,00	1155,21	4,49
St-Phillibert	108,80	283,87	13,86	0,00	406,53	1,58
St-Prosper	1 392,19	1,93	71,85	0,00	1465,97	5,70
St-René	284,59	0,00	25,08	0,00	309,67	1,20
St-Simon-les-Mines	166,42	0,00	2,66	0,00	169,08	0,66
St-Théophile	277,09	4,36	49,86	0,00	331,31	1,29
St-Zacharie	549,12	5,69	142,23	0,00	697,04	2,71
Ville St-Georges	12 808,94	1796,31	508,40	0,00	15113,65	58,73



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour ce qui est des 2 871,59 tonnes métriques transportées par un autre genre de camion, 1 796,31 tm des déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 354,69 / 337,01 tm de déchets de type industriel provenant de Ville St-Georges, de même que 276,82 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (CEGEP, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les matières éliminées à l'enfouissement, 1 061,17 tm se compose de plantes indésirables dans les fosses, de sacs d'amiante, de matières souillées de terre, etc.

De plus, il a transité par l'écocentre 2 034,97 tm de différentes matières transportées soit par le camion de la Régie, soit par des particuliers et des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). En 2021, la Régie a perçu et transmis 596 439,12 \$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MELCC (les copies de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

1. Le nom du transporteur;
2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;
3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;
4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;
5. La date de leur admission.

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85 D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

Tout le tonnage enfoui en 2021 a utilisé un espace de 24 652 mètres³ dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce, principalement dans la cellule 8 de la zone « H ». Le rapport de volumétrie signé par M. Pier-Olivier Morin, arpenteur-géomètre en date du 15 décembre 2021 est disponible sur demande.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2021 un total de 5 001,74 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 281,25 tonnes métriques de « tuff », 4 720,49 tonnes métriques de résidus CRD provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Service Matrec inc. situé à Québec.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143 \$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier. À la fin de l'année 2019, la Régie a changé la toile de 160' x 40' au coût de 34 916,16 \$, a modifié et a remis à neuf la structure de l'écosol Voghel au coût de 35 763,68 \$. Cette toile, installée de façon quotidienne, permet de diminuer le pourcentage de l'utilisation du matériel de recouvrement. Ce qui diminue les matières dans les cellules d'enfouissement.

Redevances Année

Janvier à décembre 2021
Recouvrement RICBS



MOIS	SABLE CLASSE A	SABLE LAVÉ	TUF	RÉSIDUS CRD	TOTAL t.m.
Hiver	0,00	0,00	0,00	1053,45	1 053,45
Printemps	0,00	0,00	0,00	1313,52	1 313,52
Été	0,00	0,00	0,00	1146,11	1 146,11
Automne	0,00	0,00	281,25	1207,41	1 488,66
TOTAL	0,00	0,00	281,25	4 720,49	5 001,74

TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4884-16 adoptée le 15 décembre 2016, un contrat d'une durée de 36 mois (janvier 2017 à décembre 2019 inclusivement) avec comme option de prolonger le dit contrat pour une période de 12 ou 24 mois pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière de même que la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère. Ce mandat, qui a été prolongé de 24 mois en décembre 2019, comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaplex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaplex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2021 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie sur les heures normales de bureau.

En octobre 2021, la Régie a fait nettoyer 8 978 mètres de conduites de lixiviat réalisé par l'entreprise Claude Boutin (2005) inc. L'entreprise a également vérifié l'étanchéité de 455 mètres de conduites et de 9 regards. Le certificat d'étanchéité émis le 21 octobre 2021 réalisé par Test Tech inc. est disponible sur demande à la Régie.

SNC-Lavalin a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté du mois d'août 2021, intitulé : « L'efficacité de destruction des COGNM par la torchère » est également disponible sur demande.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 3 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, lavabo, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Les encombrants non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (chaises en résine, divans, sofas).

En 2021, la Régie a répondu à **4 719 demandes**, une augmentation de 0,5 % par rapport à 2020, et a ramassé **687,92 tonnes métriques** de métaux, de bois, de meubles, de piles, de systèmes informatiques, d'ampoules, de tubes fluorescents, de matelas, de divans, de sofas, etc. que le camion cube et les particuliers ont détourné pour valorisation. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

688 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

La Régie a fait transporter à ses frais en 2021, **13,24** tonnes métriques de tubulure d'érable chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisées pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2021, il en restait environ 5 000 kilos à la Régie.



COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre (par visioconférence) de ce comité a été tenue le 2 juin 2021.

Étaient présents :

Monsieur Marcel Busque, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
Monsieur Éric Maheux, secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière
Madame Véronique Brochu, représentante du COBARIC
Madame Josée Breton, représentante du CRECA

Étaient absents :

Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière
Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2022 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).



FONDS ET PLACEMENTS

La Régie possède trois (3) fonds distincts ainsi que des argents placés dans une fiducie « Environnementale ».

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet. À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie. La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuair.

En 2021, la Régie devait placer dans la fiducie 7,86 \$/mètre cube enfouis tel qu'établi par M. Alexandre Monette, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 06 juillet 2015 et entériné par M. Alexandre Monette, ingénieur chez WSP Canada inc. en date du 20 août 2020. Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2021 s'élèvent à 2 192 025,90 \$.

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1,91 \$/mensuellement. Au 31 décembre 2021, il y avait 74 958 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds machinerie :

Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2021, il y avait 122 849 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds environnement :

Le 20 février 2020, le conseil accepte, sous les recommandations du comité suivi de projets, la création d'un fonds environnement dans le but d'encourager les municipalités à développer des projets pour diminuer l'enfouissement et encourager les citoyens à participer. La durée est de deux ans. Un montant de 60 000 \$ est transféré du fonds accumulé vers le fonds environnement. Au 31 décembre 2021, il y avait 53 506 \$ disponibles pour des projets futurs.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2021, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 593 366 \$.

ÉCOCENTRE

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est faite en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2021 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2020, **2 034,97** tonnes métriques de matières. Le camion de la Régie et les citoyens ont disposé de **687,92** tonnes métriques d'encombrants ménagers à cet endroit et le résiduel, **1 347,05** tonnes métriques, a été apporté par des citoyens et/ou des entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

Métaux ferreux - 175,34 TM - Jonction Métaux
Métaux non ferreux - 6,71 TM - Jonction Métaux
Bois, gypse, etc. - 893,81 TM - GFL Environmental
Carton - 21,71 TM - GFL Environmental
Matières valorisées - 53,04 TM - RICBS
Tubulures - 13,24 TM - Environnek
Encombrants ménagers - 68,92 TM - RICBS
Électronique et informatique - 59,65 TM - Arpe Québec
Fluorescents - 3,26 TM - Recyc-Fluo
Appareils réfrigérants - 32,25 TM - Groupe Aptas
Déchets ultimes - 745,02 TM - LET de la RICBS
Résidus verts - 114,19 TM - RICBS
Matelas - 42,85 TM - Matt Canada

2370
**VISITES À
 L'ÉCOCENTRE**

Pour d'autres matières tels les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- Embauche de Monsieur Gabriel Paquet à titre d'employé régulier à la Régie ;
- Travaux des infrastructures et du dôme TRIOM de Viridis pour le traitement des matières putrescibles (11 novembre, premier voyage de matières résiduelles traité);
- Poursuivre la réalisation de la balance électronique;
- Avancement du dossier PGMR 2023-2030 en collaboration avec la MRC;
- Cartographier la concentration des principaux gaz présent qui fuient par le recouvrement des Zone A-B-CD-EF-G du L.E.S. par du centre d'expertise et de technologie DRONEXPERTS;
- Nettoyage des regards et des conduites du captage du réseau de lixiviation fait en octobre par l'entreprise Claude Boutin (2005) inc. Les tests d'étanchéité des conduites et des regards ont été effectués par la compagnie Test-Tech;
- Correction d'un joint d'étanchéité du regard D1 au système de traitement;
- Plan de mesures d'urgence pour l'intervention des incendies;
- Étude sur l'aération d'un système de fines bulles versus les aérateurs bassin 3 réalisé par la firme Stantec;
- Réalisation des fiches de cadenassage au système de traitement par la firme Stantec;
- Poursuite des travaux pour l'eau potable dans les bureaux administratifs;
- Toiture de la bâtisse administrative de la Régie;
- Rehausser regard TR-38 et TR-39 coin bassins 4 et 5;
- Rampe galvanisée mur extérieur écocentre;
- Récupération des matelas avec Matt Canada;
- Récupération des sièges d'auto pour enfants avec la Maison de la famille Beauce-Etchemins;
- Projet de récupération des plastiques agricoles avec AgriRécup;
- Récupération du carton par notre camion.



PROJETS EN COURS ET FUTURS

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières sur le site de la Régie ;
- Récupération des feuilles mortes et résidus verts (printemps et automne);
- Récupération de la tubulure d'érablière ;
- Récupération des encombrants ménagers ;
- Récupération du carton par notre camion;
- Récupération des sièges d'auto pour enfants;
- Récupérations des matelas;
- Dépôt du dossier PGMR en collaboration avec la MRC à Recyc-Québec;
- Finalisation de la balance électronique;
- Finalisation des travaux d'infrastructures du projet Viridis pour le centre de traitement des matières putrescibles;
- Renouvellement du contrat pour l'exploitation du système de traitement du lixiviat et du traitement des biogaz;
- Réfection de l'arche à l'entrée principale;
- Amélioration de l'éclairage au-dessus de la balance, au-dessus de la barrière coulissante à l'entrée et du stationnement du bureau de la Régie;
- Déplacer et améliorer la roulotte des RDD;
- Construction d'un abri à abrasif;
- Correction des regards TR-5, TR-3 et la conduite de diamètre 375 mm au système de traitement qui ne sont pas conformes aux tests d'étanchéités;
- Amélioration de l'Écocentre (intérieur);
- Finalisation du plan d'intervention des incendies par Action PMU;
- Réfection du ponceau et du chemin d'accès entre la Zone A et B;
- Lumières Zone H;
- Étude des odeurs Zone H;
- Réfection de la porte de garage 3 de l'écocentre;
- Réfection du garage;
- Finalisation du fossé sud de la clôture par papier au sud de la zone H;
- Renouveler les aérateurs de l'étang 3 au système de traitement;
- Débuter le processus pour le recouvrement final des cellules 6 et 7 de la Zone H;

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Équipe permanente



(de gauche à droite)

Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier (4 ans et demi)

Josée Larivière, adjointe administrative (17 ans)

Audrey Paquet, agente aux communications (8 ans)

Dany Maheux, secrétaire-réceptionniste (4 ans)

Pierre Paquet, technicien aux opérations et préposé au poste de pesée (24 ans)



(de gauche à droite)

Réjean Lamontagne, journalier affecté à l'écocentre (3 ans)

Stéphane Poulin, journalier affecté à l'enfouissement (3 ans)

Keven Jacques, journalier affecté à l'enfouissement (5 ans)

Steeve Pomerleau, journalier au service des encombrants ménagers (2 ans)

Justin Larochelle, journalier saisonnier (2 ans) (photo à venir)

Gabriel Paquet, journalier affecté à l'écocentre et à la collecte des encombrants (1 an) (photo à venir)

Équipe à temps partiel

Marie-Michèle Paquet, préposée à temps partiel au poste de pesée (4 ans)





Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS)
695, rang St-Joseph
Saint-Côme-Linière Qc G0M 1Y0
Tél. : 418 685-2230
www.ricbs.qc.ca